

*Questions orales***LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

LA CLAUSE SUPPRIMÉE DE L'ACCORD

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait qu'en 1981, le gouvernement libéral a supprimé de l'accord NORAD la clause suivante: «Cette entente n'implique en aucun cas l'engagement du Canada à participer à un programme de défense active contre les missiles balistiques». En effet, cette clause était devenue inutile.

Étant donné les événements récents, et surtout les répercussions de l'initiative de défense stratégique sur le Traité de 1972 sur les missiles anti-balistiques, le ministre peut-il nous assurer que cette clause figurera dans l'entente que le gouvernement compte signer avec les États-Unis durant la fin de semaine, au sujet de la modernisation du réseau de détection lointaine avancée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce paragraphe a été supprimé à l'époque parce qu'il n'était plus pertinent. Il n'y a rien de changé à cet égard. Nous n'avons nullement l'intention d'insérer des clauses inutiles.

Mme Jewett: C'est que le ministre n'a pas entendu toutes les discussions qui se sont déroulées dans le pays au sujet des répercussions éventuelles de la «guerre des étoiles» sur le Traité sur les missiles anti-balistiques.

LA POSITION DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, si le ministre et le gouvernement refusent d'insérer cette clause, les Canadiens doivent-ils en déduire que l'on envisage sérieusement la participation du Canada à un plan de défense active contre les missiles balistiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que le gouvernement du Canada appuie les dispositions du Traité sur les missiles anti-balistiques et qu'il continuera à le faire. Il est inutile d'ajouter des clauses superflues simplement parce que les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral à la Chambre des communes...

Mme Jewett: Il s'agit de la population canadienne.

M. Clark (Yellowhead): ... connaissant les faits, refusent d'en tenir compte, mais préfèrent profiter de leur charge publique pour semer la crainte dans le pays.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Ne soyez pas stupide!

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DES INTÉRÊTS SUR UN EMPRUNT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question concerne la société Domtar et, évidemment, elle s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Au cours des derniers jours, le ministre a clairement indiqué à la Chambre qu'il ne saurait être question que le gouvernement accorde une subvention directe de 100 millions de dollars à la Domtar.

Par contre, l'honorable député de Sherbrooke laisse entendre dans l'Estrie que le gouvernement est à considérer la possibilité de prendre en charge les intérêts sur un prêt que la Domtar contracterait éventuellement.

Cette solution de rechange est-elle vraiment discutée avec les gens de la Domtar et le gouvernement la considère-t-il sérieusement pour le dossier de la Domtar?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'était peut-être pas à la Chambre à ce moment-là, je vais donc lui rappeler que, en réponse à une autre question, j'ai mentionné que je rencontrerai le Conseil consultatif des forêts au début de la semaine prochaine pour discuter des besoins qui existent, selon lui, dans le secteur forestier et de ses prévisions. Peut-être que de ces entretiens sortira quelque programme universel qui sera utile, du moins du point de vue du gouvernement fédéral.

Si le cas de Domtar pouvait s'insérer dans ce contexte, il est bien entendu que nous serions prêts à prévoir des arrangements acceptables pour la société.

Comme le député le sait, notre premier ministre et le premier ministre du Québec ont eu des entretiens et il est probable qu'il y en aura d'autres après le retour du premier ministre de Moscou.

Nous pourrions peut-être annoncer, le moment venu, des mesures en ce qui concerne Domtar, mais je voudrais dire au député que, même si la question est toujours à l'étude, il n'y a rien de particulier à annoncer actuellement.

M. le Président: A l'ordre!

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REFUS D'ACORDER UNE SUBVENTION À LA DOMTAR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Quand on parle de la Domtar, tout le monde sait, évidemment, que l'on parle de papier fin, et en matière de papier fin les importations s'équilibrent à toutes fins pratiques avec les exportations, ce qui est bien différent au niveau des pâtes et papiers en termes de papier journal.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il refuse de subventionner la Domtar qui est évidemment dans le domaine du papier fin alors qu'il acceptait récemment une subvention de 40 millions de dollars à la compagnie Kruger lors de l'acquisition de l'usine de Bowater à Corner Brook, Terre-Neuve, qui produit, elle, du papier journal qui, effectivement, est exporté dans la plus grande proportion?